Loi de Finances 2025 en faveur de l'investissement locatif

L'AVANTAGE FISCAL SE RETRANCHE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

		Limitée à 5.500 €/m² de surface habitable sans dépasser 300 000 €.				
	Investissement dans des logements anciens, à rénover ou changement d'affectation.	Possibilité de louer à un membre de sa famille hors foyer fiscal 1- <u>Plafonds des loyers</u>				
	Réduction d'impot répartie sur 6, 9 et 12 ans et respectivement de 12 %, 18 % et 21 %	Communes validées ou acceptant de signer une convention avec les pouvoirs publics				
		2024	Zone A bis	Zone A	Zone B1	Zone B2 et C
		Métropole	18,89 €/m²	14,03 €/m²	11,31 €/m²	9,83 €/m²
	Travaux représentant au minimum 25% du coût global	Il convient d'appliquer à ces plafonds un coefficient multiplicateur calculé selon la				
LOI DENIOPMANDIE		formule suivante : 0.7 + (19 / Surface du logement)				
Loi DENORMANDIE Reconduite jusqu'au 31/12/2027	Réduction d'impôts intégrée dans le plafond global de 10 000 €	e peux exceder <u>aires</u> Année 202	eux excéder 1.2 es Année 2024			
01, 11, 101,	Loyers réglementés	Composition du foyer locataire	Zone A bis	Zone A	Zone B1	Zone B2 et C
		Personne seule	43.475 €	43.475 €	35.435 €	31.892 €
	Normes énergétiques : amélioration de 25%	Couple	64.976 €	64.976 €	47.321 €	42.588 €
	classement mini E	Pers. seule ou couple ayant 1 pers. à charge	85.175 €	78.104€	56.905€	51.215 €
	Éligibles dans plus de 430 villes	Pers. seule ou couple ayant 2 pers. à charge	101.693 €	93.556€	68.699 €	61.830 €
		Pers. seule ou couple ayant 3 pers. à charge	120.995 €	110.753 €	80.816 €	72.735 €
		Pers. seule ou couple ayant 4 pers. à charge	136.151 €	124.630 €	91.078 €	81.971 €
		Majoration par pers. à charge supplémentaire	+ 15.168 €	+ 13.886 €	+ 10.161 €	+ 9.142 €
CIOP Crédit d'Impôt Outre mer Productif (article 244 Quater W du CGI)	Crédit d'impôt pour les investissements productifs Outre-mer qui concerne l'acquisition de biens immobiliers neufs destinés à la location en résidence principale.	Ce dispositif s'adresse les sociétés. L'entrepri l'investissement est ré sera la location de loge règlement et soit à jou Crédit d'impôt est de : 35,00 % du prix de rev 45,90 % du prix de rev Plafond 2025 du Crédit d'impôt est v	se doit exercer valisé. Dans le ca ements. L'entre ur dans ses obliguient pour les soient pour les en ient pour les invitation d'impôt : 3 575	son activité dar s d'une créatio prise ne doit pa cations sociales ciétés à l'IS treprises à l'im vestissements r 5 € TTC / m² (T\) 70% à l'ach 20% à la mi	ns le Départeme n d'entreprise s is être en difficu et fiscales. pôt sur le reven éalisés en Guya	ent où spécifique, l'activité ulté au sens du u ne et à Mayotte
LOI MALRAUX	Immeuble ancien à rénover en totalité Foncier + Travaux (ASL ou VIR) sur des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR): ZPPAUP, QAD (Quartiers Anciens Dégradés) Location: 9 ans minimum. Location interdite à tout membre du foyer fiscal	PC déposé à partir de 2018 Réduction d'impôts = 30 % ou 22% selon l'emplacement, d'un montant plafonné à 400 000 € de l'ensemble des travaux suite à l'obtention du Permis de Construire, sur une période de 4 ans consécutives. Report possible de la RI pendant 3 ans				
L'AVANTAGE FISCAL SE RETRANCHE DU REVENU IMPOSABLE SANS PLAFONNEMENT						

DEFICIT FONCIER ANCIEN + TRAVAUX	Immeuble avec travaux. Location nue jusqu'au 31/12 de la troisième année suivant la mise en location. Loyers libres	Imputation sur les revenus fonciers du déficit lié aux travaux et aux intérêts d'emprunt. A défaut, imputation sur le revenu global dans la limite de 10 700 €/an hors intérêts d'emprunt. Doublement du plafond du déficit foncier imputable sur le revenu global, qui passe à 21.400 €, uniquement pour les dépenses de travaux permettant de faire passer un bien d'une classe énergétique E, F, ou G à une classe A, B, C, D. Au plus tard le 31 décembre 2025. Un déficit foncier est reportable 10 ans.
MONUMENTS HISTORIQUES ANCIEN + TRAVAUX	Immeuble classé ou inscrit à l'ISMH Murs et toitures au minimum. Location nue 3 ans mini, détention 15 ans mini.	Non soumis au plafond des niches fiscales. Déduction du déficit sur le revenu global y compris les intérêts d'emprunt. Exonération des droits de succession si une convention de visite est passée par la copropriété avec le Ministère de la Culture et des Finances.

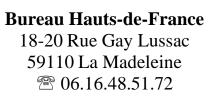
OPTIMISATION FISCALE SUR LES LOYERS

LMNP Loueur en Meublé Non Professionnel NEUF OU ANCIEN	Revenus BIC (Bénéfice Industriel et Commercial) Résidence Services avec bail commercial (assujettissement TVA) Mandat de Gestion (longue ou courte durée) Option réel (Amortissement) Logements neufs ou anciens.	Récupération de TVA sur l'immobilier neuf (Résidence Services gérées) ou sur les travaux pour l'ancien. Amortissement de l'immobilier hors terrain sur 20/25 ans et du mobilier sur 5/10 ans sur les revenus BIC seuls. Micro BIC: abattement de 30% avant imposition. Pour le meublé (LMNP): réintégrement des amortissements lors de la revente (sauf pour l'immobilier géré en résidences étudiantes, séniors et EHPAD). Exonération de la taxe plus-value à 22 ans et 30 ans pour la CSG-CRDS.
DEMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ	Achat de l'usufruit par un organisme d'Etat Démembrement temporaire entre 10 et 18 ans Décote de la NP entre 40 et 60 % Logements neufs ou anciens.	Charges payées par l'usufruitier Pas de taxe foncière pour le nu-propriétaire Reconstitution de la pleine propriété sans frais au terme

OPTIMISATION FISCALE SUR LE COÛT D'ACHAT

		Immeubles concernés : neufs situés dans les zones tendues A, A bis, B1 et RE 2020. Les immeubles anciens réhabilités, il faut gagner 2 classes énergétiques au moins.
LLI	I DISPOSITIT OUVERT ALIX INVESTISSEURS DRIVES DEDUIS IA	Obligations : Investissement via une SCI à l'IS / Plafonds de ressources des locataires et plafonds de loyers identiques à ceux de la loi PINEL (DENORMANDIE).
Logement Locatif Intermédiaire		Possibilité de louer nu ou meublé. Plafond de loyer prévu à l'article 279-0 bis A du CGI.
intermediane	Loyers réglementés	Obligation de conserver le bien 15 ans mais possible pendant 20 ans. Avantages: TVA à 10% (au lieu de 20%).
		Crédit d'impôt permettant le remboursement de la taxe foncière durant 20 ans.







Siège Social75, boulevard Haussmann
75008 Paris







Bureau Hauts-de-France
5, rue de Maidstone
60000 Beauvais
© 03.44.48.64.89